

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Thomas Wenger, Christian Zaugg,
Olivier Cerutti, Christo Ivanov, Jean-Charles
Rielle, Olivier Baud, Bernhard Riedweg, Salima
Moyard*

Date de dépôt : 26 janvier 2017

Proposition de motion

pour un centre de performance nautique s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le fort attachement de la population genevoise au lac Léman ainsi qu'à la diversité de fonction de cet espace naturel qui permet à la population de se ressourcer ;
- la demande croissante d'y accéder facilement pour y exercer des activités et loisirs diversifiés et ainsi disposer d'une offre en matière de sports et loisirs nautiques en suffisance, populaire et diversifiée ;
- l'importance cantonale du secteur de Genève-Plage avec ses nombreuses activités connexes facilement accessibles en transports publics ;
- l'intérêt d'y développer des activités qui cherchent à limiter leurs nuisances sur le milieu naturel lacustre ;
- le sérieux démontré par l'association Wake Sport Center, notamment au travers de ses vingt années d'activités au Centre nautique de Genève-Plage, avec une fréquentation de plus de 5000 personnes par année, 1200 pratiquant-e-s et plus de 650 jeunes s'adonnant à une activité sportive ;
- que celle-ci est directement soutenue par une dizaine de communes et le Fonds du sport du canton de Genève ;
- la gestion d'une équipe de compétition d'une vingtaine de personnes, mettant à disposition l'infrastructure au cadre cantonal du sport afin de

faire évoluer tous les sportifs talentueux de Genève et de ramener plusieurs titres de champion suisse au canton de Genève ;

- la volonté en tant que plus grand club de wakeboard suisse d'être exemplaire en anticipant les changements à venir afin de garantir sa pérennité ;
- l'atteinte de la limite de fonctionnement de l'infrastructure actuelle du club qui n'a plus vraiment évolué depuis une quinzaine d'années. La taille de ses locaux est restée identique, une tente sert d'accueil et de buvette alors que l'activité a plus que quadruplé ;
- la volonté d'y développer un Centre de performance national de wakeboard en accord avec la charte éthique de Swiss Olympic et le cahier des charges de la Fédération suisse de ski nautique et wakeboard (FSSW) ;
- le soutien dudit projet par l'Association genevoise de ski nautique et wakeboard (AGSNW) ;
- la volonté de préparer la transition énergétique avec l'intégration du principe du « Zéro émission carbone » avec production et consommation énergétique à 100% renouvelable dans un avenir proche avec des étapes définies et réalisables ;
- la volonté de réduire l'impact de son activité sur son environnement est une démarche engagée par le club depuis plusieurs années, puisque, après avoir été le premier à immatriculer un bateau à moteur catalysé à Genève, le club a réduit sa dépense énergétique en investissant dans un Wakecâble électrique inauguré en 2015 et a commencé les études de faisabilité pour une motorisation électrique de ses bateaux dans le cadre de son activité ;
- la réalisation du projet précédent en collaboration avec l'Etat concernant le Wakecâble a été une réussite et démontre que le partenariat association-Etat fonctionne ;
- le rayonnement et l'exemplarité que ledit projet pourrait apporter à Genève ;
- l'importance de l'implication et du soutien des collectivités publiques pour pouvoir envisager l'aboutissement d'un tel projet ;
- la volonté justifiée de l'association de passer par une demande en préalable en autorisation de construire pour la réalisation d'un tel projet ;
- la nécessité que le canton, en tant que propriétaire du sol, soit partenaire de ladite demande en préalable,

invite le Conseil d'Etat

à cosigner, en tant que propriétaire des lieux, avec l'association Wake Sport Center, une demande en préalable (DP) à déposer auprès du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, afin d'évaluer la faisabilité et les difficultés techniques ainsi que les adaptations légales pour la réalisation d'un projet de centre de performance nautique s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève est une ville lacustre et comme vous le savez les prochaines années seront marquées par un changement d'affectation des rives du lac avec la réalisation de la nouvelle plage des Eaux-Vives et le réaménagement de la rade de Genève pour lequel un concours a été lancé par la Ville de Genève en collaboration avec le canton.

Dans cette vision globale, nous pensons qu'il serait opportun de soutenir ce projet, émanant d'une association sportive qui a pour but de favoriser la pratique du sport sur nos rives, de les rendre accessibles à tous et de préparer la transition énergétique de leurs activités.

Un dossier complet a été préparé par le club, donnant un aperçu du projet.

Des objectifs ont été définis pour une transition énergétique « Zéro émission carbone » d'ici à 2020 pour le Wakecâble (treuil électrique) et 2030 pour les bateaux avec une volonté d'immatriculer le premier prototype dès 2021. Cet objectif sera réalisable grâce à l'installation d'une station à recharge rapide.

Le bâtiment qui accueillera le Centre de performance national de wakeboard servira aussi à produire l'énergie dont le club aura besoin pour son activité.

Celui-ci se trouvant sur le domaine public cantonal, il est nécessaire de déposer en amont une demande en préalable contresignée par le Conseil d'Etat (propriétaire des lieux) afin d'évaluer la faisabilité et les adaptations légales nécessaires.

Le Wake Sport Center propose un financement privé ou semi-privé, conscient qu'une telle infrastructure sera difficilement soutenable par un financement 100% étatique.

L'association assumera aussi à 100% les frais d'étude d'un tel projet.

Les initiants pensent que le projet serait viable grâce au revenu du restaurant se trouvant dans le bâtiment, à la location de la salle de formation aux entreprises, et aux sponsors et donateurs voulant accompagner la transition énergétique, du fait de la médiatisation de celle-ci.

Le Grand Conseil devra par la suite se prononcer sur une concession dépassant les 75 ans.

Dans le cas où ce projet passerait la première étape de la demande en préalable, les étapes suivantes seraient encore nécessaires :

- 1) rédaction d'une concession par le Conseil d'Etat ;
- 2) acceptation de la concession par le Grand Conseil ;
- 3) dépôt d'un permis de construire.

Nous vous remercions de réserver un accueil favorable à cette motion.